



**CANTON DU VALAIS**  
**KANTON WALLIS**

Département de l'économie, de l'énergie et du territoire  
Service de l'industrie, du commerce et du travail

Departement für Volkswirtschaft, Energie und Raumentwicklung  
Dienststelle für Industrie, Handel und Arbeit

## Le chômage en Valais

# RAPPORT ANNUEL 2010



*Offices régionaux de placement*  
*Observatoire valaisan de l'emploi*  
*Mesures du marché du travail*  
*Questions juridiques*





# Table des matières

Avant-propos.....	5
1. Le marché du travail valaisan en 2010.....	6
1.1. Évolution du chômage.....	6
1.2. Evolution de la main-d'œuvre étrangère.....	7
1.3. Evolution du travail intérimaire.....	8
1.4. Evolution de l'emploi.....	9
1.5. Perspectives 2011.....	9
2. Offices régionaux de placement.....	10
2.1. Résultats 2010 des ORP.....	10
2.2. Gestion des ORP.....	10
2.3. Prestations des ORP.....	11
3. Mesures du marché du travail.....	12
3.1. Offre de mesures du marché du travail.....	13
3.2. Mesures cantonales.....	14
4. Observatoire valaisan de l'emploi.....	14
5. Prestations spécifiques.....	15
5.1. Indemnité en cas de réduction de l'horaire de travail et en cas d'intempéries.....	15
5.2. Contentieux.....	15
6. Dépenses et financements.....	16
6.1. Effectif du personnel.....	16
6.2. Dépenses et financements.....	17
7. Publications.....	19
8. Adresses utiles.....	19
9. Définitions et abréviations.....	20

*Les chiffres des années précédentes peuvent être différents de ceux publiés dans les derniers rapports annuels sur le chômage en Valais suite à un changement du système d'exploitation des données statistiques du SECO.*

*Pour ne pas alourdir le texte, la forme masculine, quand elle est employée pour des personnes, peut désigner aussi bien des hommes que des femmes*



## Le marché du travail a repris des couleurs en 2010

Le ralentissement économique amorcé en 2008 s'est poursuivi jusqu'à fin 2009, début 2010. Dès ce moment, la conjoncture s'est améliorée et l'emploi a augmenté faiblement. L'industrie des métaux et l'industrie chimique, qui avaient été fortement touchées par la crise économique, ont connu en 2010 une progression assez forte de leurs exportations. Par ailleurs, la construction n'a ressenti aucun effet de la crise et le tourisme a été relativement épargné, ce qui est très positif, étant donné qu'une personne sur quatre travaille dans une de ces deux branches en Valais.

Le marché du travail réagissant toujours avec un certain décalage aux fluctuations économiques, le Valais a enregistré entre janvier 2010 et juin 2010 une augmentation moyenne du chômage de près de 17% comparé à la même période de 2009. Dès juillet 2010, la reprise économique s'est répercutée sur le marché du travail et le chômage a continuellement diminué en comparaison annuelle, particulièrement les jeunes chômeurs et les chômeurs de longue durée, qui sont des indicateurs importants des variations économiques.

En 2010, le point fort de notre travail a donc été de lutter contre le chômage des jeunes et le chômage de longue durée. On peut mentionner par exemple la mise en œuvre des mesures STABILO dans le cadre du programme de stabilisation de la Confédération, l'élargissement de l'offre des semestres de motivation ou encore l'intégration de l'orientation et de la formation professionnelles dans le concept de la collaboration interinstitutionnelle (CII).

Malgré les nouvelles positives qui nous parviennent actuellement du marché du travail, nous devons rester attentifs et être prêts à anticiper les scénarios pessimistes qui nous sont annoncés par les experts. En effet, selon l'indicateur économique de la Banque Cantonale du Valais, la fin 2010 a été marquée par un nouveau ralentissement de l'économie, ce qui entraînera à nouveau un durcissement de la situation sur le marché du travail à la fin 2011. Le SECO part du principe que le chômage continuera à diminuer jusqu'à mi 2011, et qu'il se stabilisera par la suite. La lutte contre les effets de la 4<sup>ème</sup> révision de la loi sur l'assurance-chômage, qui entre en vigueur le 1<sup>er</sup> avril 2011, sera un défi important que nous devrons relever en 2011. C'est avant tout la qualité du placement qui permettra de faire face à ces évolutions du marché du travail.

Nos collaborateurs sont à même de garantir cette qualité du placement, comme le confirme la comparaison annuelle établie par le SECO, où le Valais obtient à nouveau d'excellents résultats.

Nous continuerons à l'avenir à remplir notre mission avec enthousiasme et à travailler dans l'intérêt de nos clients !

*Peter Kalbermatten, Chef du Service de l'industrie, du commerce et du travail*

# 1. Le marché du travail valaisan en 2010

*Le taux de chômage moyen a augmenté de 4.1% à 4.3% en Valais en 2010. Le marché du travail a ressenti les effets de la reprise économique en deuxième moitié d'année avec une baisse du chômage dès le mois de juillet. Les experts prévoient un taux de chômage moyen de 3.2% pour la Suisse et de 3.6% pour le Valais en 2011.*

## 1.1. Évolution du chômage

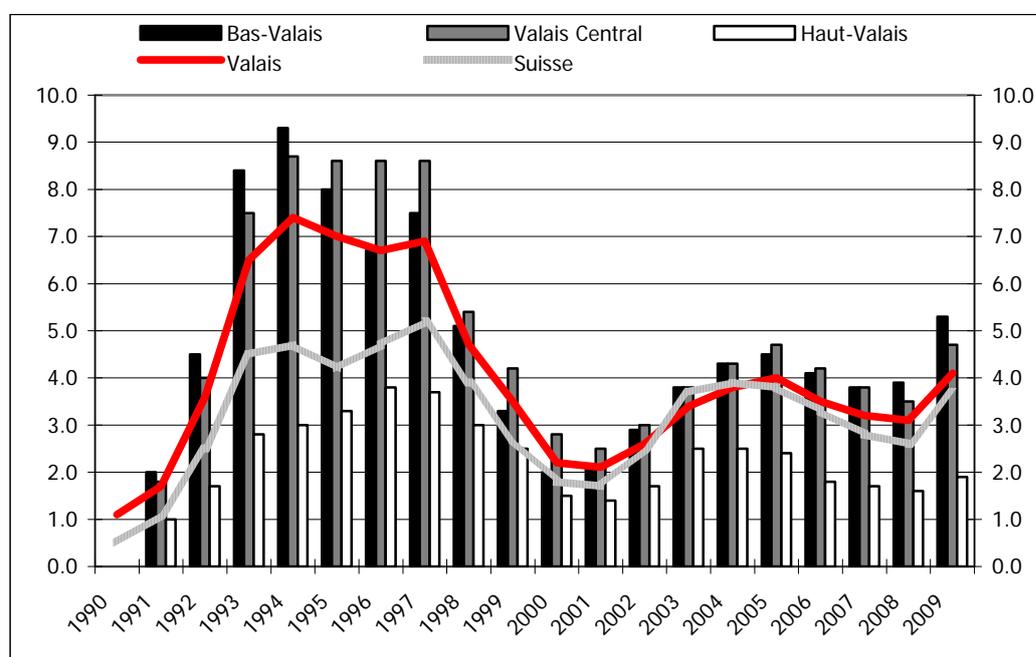
Le taux de chômage moyen a atteint 4.3% (+0.2 pt) en Valais en 2010.

	Taux de chômage		Chômeurs		
	2010	Diff. 09-10	2010	Diff. 09-10 en chiffres	Diff 09-10 en %
Suisse	3.9%	+0.2 pt	151'986	5'897	+4.0%
Valais	4.3%	+0.2 pt	5'940	256	+4.5%
Haut-Valais	2.0%	+0.1 pt	760	25	+3.3%
Valais Central	5.0%	+0.3 pt	2'665	138	+5.5%
Bas-Valais	5.6%	+0.3 pt	2'515	93	+3.9%

Situation du chômage en Suisse et en Valais

	Chômeurs		
	2010	Diff. 09-10	Diff. 09-10 en %
Construction	978	-50	-4.8%
Hôtellerie-restauration	969	+89	+10.1%
Agriculture	387	+41	+11.7%

Situation du chômage dans les principaux groupes de professions saisonnières en Valais



Evolution du chômage en Valais et en Suisse 1990-2009

Le chômage a commencé à reculer dès juillet.

Le taux de chômage moyen a augmenté de 4.1% à 4.3% (+0.2 point) en Valais en 2010. Sur le plan suisse, le taux de chômage a également enregistré une hausse de 0.2 point (3.7% à 3.9%). Le taux de chômage valaisan est le plus élevé de ces 12 dernières années.

Le nombre moyen de chômeurs a atteint 5940 (+256) et le nombre moyen de demandeurs d'emploi 9467 (+370).

Les variations saisonnières du chômage sont importantes : le nombre maximum de chômeurs est enregistré en janvier (8179) et le minimum en juillet (4487).

Entre janvier et juin 2010, le taux de chômage moyen était supérieur à la même période de l'année précédente. Dès juillet, le chômage a amorcé un mouvement à la baisse, la reprise économique se répercutant de manière positive sur le marché du travail valaisan.

Les variations mensuelles restent importantes entre le nombre maximum de chômeurs enregistré en janvier (8179) et le minimum enregistré en juillet (4487).

## 1.2. Évolution de la main-d'œuvre étrangère

### Recrutement dans l'UE (CE 15 + 2 / AELE)<sup>1</sup>

Le recrutement de main-d'œuvre dans l'UE (CE 15 + 2 / AELE) a fortement augmenté en 2010.

L'accord sur la libre circulation des personnes (ALCP) conclu entre la Suisse et l'Union européenne (UE) est entré en vigueur en 2002, en même temps qu'une réglementation similaire valable pour l'Association européenne de libre-échange (AELE). Les citoyens de ces pays bénéficient de la liberté totale de circulation depuis le 1<sup>er</sup> juin 2007.

Le recrutement de main-d'œuvre dans l'UE (CE 15 + 2 / AELE) a fortement augmenté en 2010.

Activité auprès d'un employeur suisse	2010
Annonces (activités < 3 mois)	4848
Autorisations de courte durée (<12 mois, permis L)	10227
<i>Autorisations de courte durée L « Agriculture »</i>	1311
<i>Autorisations de courte durée L « Industrie, artisanat »</i>	1086
<i>Autorisations de courte durée L « Services »</i>	7830
Autorisations de séjour (5 ans, permis B)	1582
<i>Autorisations de séjour B « Agriculture »</i>	57
<i>Autorisations de séjour B « Industrie, artisanat »</i>	302
<i>Autorisations de séjour B « Services »</i>	1223
Permis frontaliers (nombre d'entrées)	754
<i>Permis frontaliers « Agriculture »</i>	16
<i>Permis frontaliers « Industrie, artisanat »</i>	296
<i>Permis frontaliers « Services »</i>	442

Annonces et autorisations de travail en faveur de ressortissants UE 15+2 / AELE

### Recrutement dans les nouveaux Etats de l'UE

Le nombre de travailleurs en provenance des nouveaux Etats de l'UE a augmenté en 2010.

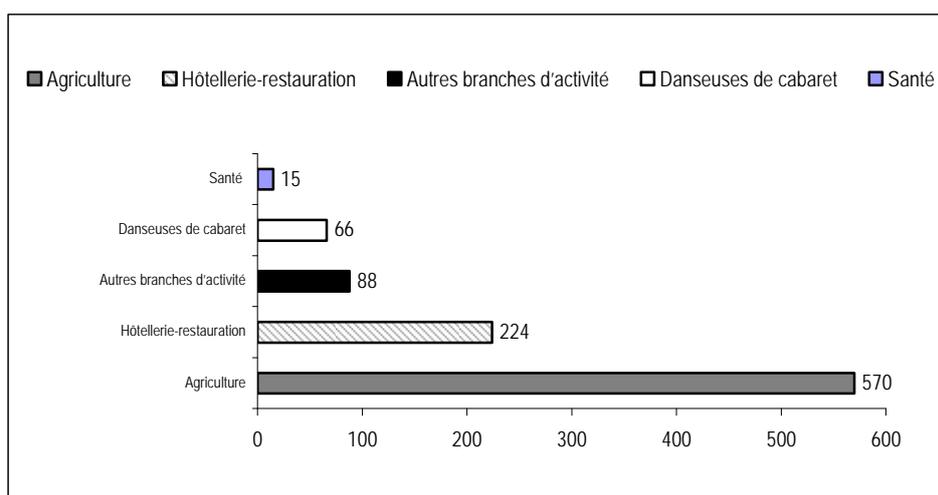
L'attribution des autorisations de travail pour les ressortissants des nouveaux Etats de l'UE a sensiblement progressé, notamment pour les deux raisons suivantes :

- l'augmentation progressive des contingents en vue de la suppression au 1<sup>er</sup> mai 2011 de la période transitoire pour les pays signataires du Protocole I des Accords bilatéraux<sup>2</sup> ;
- la possibilité de recruter du personnel dans les deux derniers Etats à être entrés dans l'UE, soit la Roumanie et la Bulgarie.

Le Service de l'industrie, du commerce et du travail (SICT) a poursuivi une politique d'attribution de ces autorisations adaptée au marché. La plus grande partie de l'augmentation provient des demandes déposées en faveur des danseuses de cabaret d'origine roumaine et bulgare. Les branches de l'hôtellerie-restauration de montagne et de l'agriculture contribuent également à cette évolution.

Activité auprès d'un employeur suisse	2008	2009	2010	Diff. 09-10
Autorisations de courte durée (<12 mois, permis L)	607	732	963	+ 231
Autorisations de séjour (5 ans, permis B)	3	8	20	+ 12

Autorisations de travail en faveur de ressortissants des nouveaux Etats de l'UE



Autorisations en faveur de ressortissants des nouveaux Etats de l'UE : répartition par branches

### Recrutement dans les pays tiers

Le nombre d'autorisations de travail accordées à des ressortissants de pays tiers a très légèrement reculé en 2010.

En ce qui concerne les Etats non membres de l'UE ou de l'AELE, seule la main d'œuvre hautement qualifiée et qui n'est pas disponible sur le marché suisse et européen est admise dans une mesure restreinte. Le Conseil fédéral (CF) fixe les contingents annuels pour cette catégorie de travailleurs.

La décision du CF de réduire de moitié les contingents cantonaux au 1<sup>er</sup> janvier 2010, a contraint le SICT à appliquer une politique de priorité stricte dans l'attribution des autorisations afin de satisfaire au mieux les branches économiques touchées par cette modification. Suite au retour en arrière du CF au 1<sup>er</sup> juillet (rétablissement des nombres de contingents), une gestion semblable à celle pratiquée les années précédentes a été rétablie.

Ces changements expliquent la stabilité, voire la très légère diminution du nombre d'autorisations octroyées.

Activité auprès d'un employeur suisse	2008	2009	2010	09-10
Autorisations de moins de 4 mois	90	99	99	-
Autorisations de courte durée contingentées	96	65	64	- 1
Autorisations à l'année	34	37	33	- 4

### Autorisations de travail en faveur de ressortissants de pays tiers

### Recrutement dans le domaine de l'asile

Le nombre d'autorisations en faveur de personnes du domaine de l'asile a légèrement augmenté en 2010.

Dans la mesure où les conditions sur le marché du travail et la situation économique le permettent, les requérants d'asile peuvent obtenir une autorisation de travail (au terme d'un délai d'attente). Par contre, les personnes admises à titre provisoire bénéficient du même traitement que les étrangers titulaires d'une autorisation de séjour.

Le nombre d'autorisations en faveur de personnes du domaine de l'asile a légèrement augmenté. Les activités domestiques, l'agriculture et l'hôtellerie-restauration de montagne restent les principaux pourvoyeurs d'emplois dans ce domaine.

Activité auprès d'un employeur suisse	2008	2009	2010	09-10
Autorisations dans le domaine de l'asile	694	629	712	+ 83

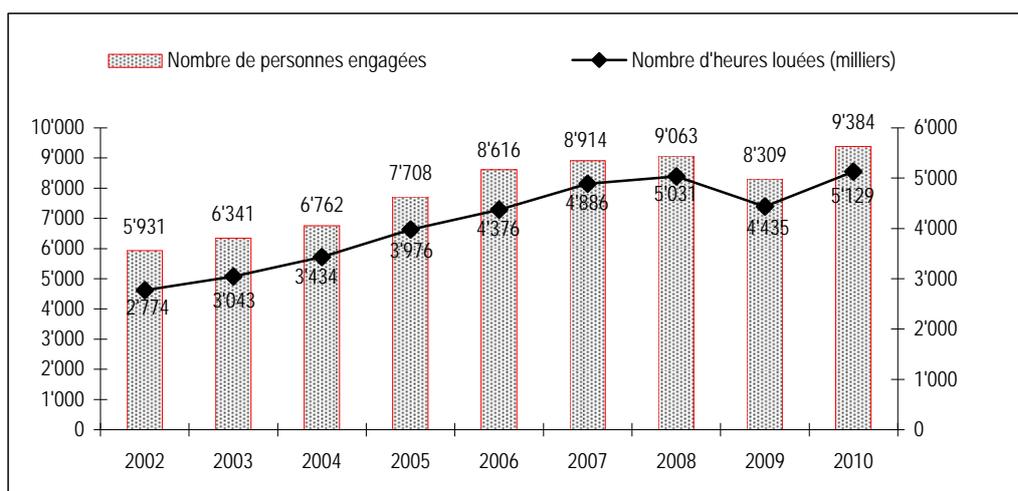
### Autorisations de travail dans le domaine de l'asile

## 1.3 Évolution du travail intérimaire

Le recours au travail intérimaire a augmenté en 2010, en raison de la reprise économique.

Le travail intérimaire est un bon indicateur de la tendance du marché du travail. Lorsque les premiers signes d'une reprise économique s'annoncent, nombre d'entreprises encore dans l'incertitude ont tendance à faire appel aux travailleurs intérimaires. Ce phénomène s'est produit en 2010 et a, par conséquent, été caractérisé par une hausse sensible du nombre d'heures de location de services, lesquelles ont dépassé le total réalisé en 2008.

A l'exception de l'année 2009, l'activité de ce secteur connaît depuis dix ans une progression constante, comme le montre le graphique ci-dessous.



Evolution du travail intérimaire en Valais

## 1.4. Evolution de l'emploi

Le nombre de personnes employées a augmenté de 1% sur le plan suisse et de 0.5% en Valais.

L'emploi a progressé de 1.2% dans le secteur tertiaire en Suisse.

Selon la statistique de l'emploi (STATEM) de l'Office fédéral de la statistique (OFS), le nombre total d'emplois en Suisse a augmenté de 1% à 4,08 millions en 2010. Dans la région lémanique, l'emploi a progressé de 0.9% à 744'000. L'institut BAK Basel Economics estime que l'évolution a été moins favorable en Valais avec une hausse de 0.5%.

La croissance de l'emploi en Suisse résulte d'une croissance dans les secteurs secondaire (+0.3%) et tertiaire (+1.2%). Malgré ces résultats positifs, l'industrie connaît diminution du nombre d'emplois de -0.4% à 671'000 contrairement à la construction qui est en augmentation (+1.6%). L'évolution est similaire en Valais.

De plus, l'indice des places vacantes a augmenté de 23.6% en 2010, principalement dans le secteur secondaire qui progresse de +41.9% contre +18% dans le secteur tertiaire.

## 1.5. Perspectives 2011 (Source : prévisions conjoncturelles du SECO du 17 mars 2011)

Le groupe d'experts de la Confédération prévoit une croissance du PIB de 2.1% pour 2011.

Le taux de chômage devrait reculer à 3.2% sur le plan suisse en 2011.

Le taux de chômage devrait baisser à 3.7% en Valais en 2011, contre 4.3% en 2010.

Selon le groupe d'experts de la Confédération pour les prévisions conjoncturelles, l'économie suisse a traversé sans trop de mal la récession de 2009 et s'est signalée par une vigoureuse reprise en 2010, malgré les premiers signes de fléchissement observés durant la deuxième partie de l'année. Suite au ralentissement des échanges extérieurs, les experts annoncent pour 2011 un sensible fléchissement de la reprise conjoncturelle, mais limité en raison d'une conjoncture robuste sur le marché intérieur. Une croissance de 2.1% du Produit intérieur brut (PIB) est prévue en 2011. De plus, la consommation privée devrait être soutenue par des augmentations de salaires et la poursuite de l'immigration.

Les prévisions pour le marché du travail sont plutôt optimistes : le taux de chômage moyen devrait être de 3.2% en Suisse en 2011. En raison de l'accalmie conjoncturelle, les possibilités pour un recul supplémentaire du chômage semblent limitées.

Selon les prévisions pour le Valais, la situation s'améliorera encore jusqu'à la fin 2011 pour toutes les entreprises qui sont en lien direct ou indirect avec l'industrie. La construction a probablement dépassé son apogée, mais elle profitera certainement encore en 2011 de taux d'intérêt bas. Le tourisme connaîtra plutôt un recul de l'emploi en raison des problèmes économiques à l'échelle mondiale (pays surendettés) et de la force du franc suisse. Le commerce, et en particulier le commerce de détail, resteront à leur niveau actuel en raison de la saturation du marché (une des plus grandes densités sur le plan suisse !). L'emploi continuera sans frein dans le domaine santé/social. Cette branche connaît d'ailleurs déjà des problèmes de recrutement dans différents domaines.

Le taux de chômage moyen devrait baisser à 3.7% en Valais en 2011, contre 4.3% en 2010.

## 2. Offices régionaux de placement

*La priorité pour 2010 a été de continuer à garantir un encadrement de qualité aux demandeurs d'emploi. Les contacts avec les employeurs des différentes régions ont été intensifiés dans le but notamment d'élargir le réseau d'entreprises et d'améliorer l'offre de places vacantes dans les entreprises.*

### 2.1. Résultats 2010 des ORP

Le dispositif valaisan de lutte contre le chômage est très efficace.

Le dispositif valaisan de lutte contre le chômage a été à nouveau très efficace en 2010. Avec un indice global de 117 points, le Valais obtient la meilleure performance de tous les cantons suisses. Cet indice est calculé par le Secrétariat d'Etat à l'économie (SECO) sur la base de 4 indicateurs, qui mesurent :

- la durée moyenne du chômage, c'est-à-dire le nombre moyen de jours indemnisés
- les entrées au chômage de longue durée
- les arrivées en fin de droits
- les réinscriptions au chômage.

Le Valais est meilleur que la moyenne suisse pour les trois premiers indicateurs, alors qu'il est moins bon pour le quatrième, en raison du nombre élevé de réinscriptions. Dans les régions du Haut-Valais, de Sierre, Sion et Martigny, ces réinscriptions sont dues aux fortes variations saisonnières d'activité dans des branches comme l'hôtellerie-restauration, la construction ou l'agriculture, où les entreprises engagent souvent des travailleurs avec des contrats de travail de durée déterminée, souvent de courte durée. Dans la région de Monthey-St-Maurice, les réinscriptions s'expliquent par un recours au travail temporaire dans les professions de l'industrie, plus fréquent que dans le reste du canton.

	Indicateur 1 Nbre moyen de jours indemnisés		Indicateur 2 Entrées au chômage de lon- gue durée (%)		Indicateur 3 Arrivées en fin de droits (%)		Indicateur 4 Réinscriptions (%)	
	2009	2010	2009	2010	2009	2010	2009	2010
Monthey-St-Maurice	129.9	146.2	19.1	17.1	13.3	13.8	7.7	7.1
Martigny	116.9	125.7	9.6	11.8	9.5	9.2	6.3	5.8
Sion	126.8	134.2	13.4	16.3	10.4	10.8	7.1	6.1
Sierre	105.2	120.3	11.6	12.3	8.6	11.3	7.0	6.2
Haut-VS	83.9	91.8	4.3	5.0	3.7	5.7	5.6	5.9
<b>Valais</b>	<b>112.4</b>	<b>122.3</b>	<b>11.2</b>	<b>12.5</b>	<b>9.0</b>	<b>9.9</b>	<b>6.6</b>	<b>6.1</b>
Suisse	145.3	168.5	15	18.5	22.9	25.6	5.2	4.8

Indicateurs de résultats par régions pour les années 2009-2010

### 2.2. Gestion des ORP

#### Politique du personnel et charge de travail

L'effectif du personnel des ORP valaisans a été renforcé en 2010.

L'effectif du personnel des ORP a été renforcé en 2010 en raison de la hausse du chômage. Le SICT pratique toutefois une politique du personnel prudente, qui lui permet d'anticiper les baisses du chômage.

La politique du personnel prudente permet d'anticiper les périodes de baisse du chômage.

	2007	2008	2009	2010
Valais	103.4	107	115.3	113.4
Suisse	97.2	97.3	111.6	104.8

Nombre annuel moyen de dossiers par conseiller en personnel

La charge de travail a légèrement diminué par rapport à 2009.

La charge de travail des conseillers en personnel a légèrement diminué par rapport à l'année précédente. Le nombre moyen de dossiers reste plus élevé que la moyenne nationale.

## Formation du personnel

La formation continue du personnel revêt une importance particulière dans un environnement professionnel en constante évolution. Les collaborateurs suivent ainsi régulièrement des formations continues internes en lien direct avec l'activité professionnelle (par ex. pour 2010 : système informatique PLASTA, révision de la loi sur l'assurance-chômage LACI).

Les nouveaux conseillers en personnel suivent dans un premier temps une formation sur le plan cantonal, puis une formation de base intercantonale organisée par les cantons romands sous l'égide de la Conférence romande et tessinoise des services de l'emploi (CRT). La formation des conseillers du Haut-Valais se fait selon le même modèle.

Selon les directives de l'Association des offices suisses du travail (AOST), entrées en force le 1<sup>er</sup> janvier 2009, les conseillers en personnel doivent être au bénéfice du brevet fédéral de spécialiste en ressources humaines. 17 conseillers en personnel valaisans sont en train de suivre la formation ; 9 ont déjà obtenu leur certificat d'assistant en RH, étape intermédiaire vers l'obtention du brevet.

## 2.3. Prestations des ORP

### Prestations destinées aux demandeurs d'emploi

#### *Inscriptions au chômage*

	Jan	Fév	Mars	Avril	Mai	Juin	Juill	Août	Sept	Oct	Nov	Déc
Monthey-St-Maurice	263	191	191	185	165	157	173	225	160	157	185	315
Martigny	372	225	256	338	236	187	239	291	249	344	529	931
Sion	512	253	302	317	229	244	261	307	260	336	435	850
Sierre	286	142	175	283	203	181	157	204	244	240	294	512
Ht-Valais	253	156	193	538	243	170	137	173	265	435	356	517
<b>Total</b>	<b>1686</b>	<b>967</b>	<b>1117</b>	<b>1662</b>	<b>1076</b>	<b>939</b>	<b>967</b>	<b>1200</b>	<b>1178</b>	<b>1512</b>	<b>1799</b>	<b>3125</b>

#### Evolution mensuelle des inscriptions par ORP en 2010

Le nombre d'inscriptions au chômage varie très fortement entre l'été et l'hiver.

Entre janvier et juin, le nombre d'inscriptions au chômage s'est maintenu à un niveau plus élevé que l'année précédente. Sous l'influence de la reprise économique, il est redescendu en dessous du niveau de l'année précédente à partir de juillet. Les écarts restent importants entre l'été où le chômage est plus bas et l'hiver où il est plus élevé.

#### *Entretiens de conseil et de suivi*

	2007	2008	2009	2010
Entretiens de conseil et de suivi	85'096	80'849	72'998	69'689

#### Nombre d'entretiens de conseil et de suivi

Le nombre d'entretiens de conseil et de suivi a diminué en 2010.

#### *Journées d'information*

	Ht-Valais	Sierre	Sion	Martigny	Monthey-St-Maurice	Total
Participants	780	933	1456	1182	1057	5408

#### Participants aux journées d'information en 2010

Le nombre de participants aux journées d'information destinées aux nouveaux demandeurs d'emploi a légèrement reculé en 2010.

### Prestations destinées aux employeurs

Les ORP entretiennent un réseau étendu avec les entreprises de leur région.

Les ORP entretiennent les contacts avec les entreprises tout au long de l'année, aussi bien pour maintenir le réseau existant que pour répondre aux besoins des nouvelles entreprises. Ces contacts ont pour objectifs de :

- mieux faire connaître l'ORP et ses prestations auprès des employeurs ;

- prospecter des emplois vacants auprès des entreprises ;
- placer des demandeurs d'emploi, en proposant des candidatures en adéquation avec les besoins de l'entreprise ;
- activer des mesures permettant aux demandeurs d'emploi de réintégrer le marché du travail.

L'augmentation du nombre de contacts permet d'améliorer la visibilité des ORP sur le marché du travail et d'améliorer la connaissance et la reconnaissance du travail effectué.

	2007	2008	2009	2010
Acquisition de places vacantes	6465	6505	5679	6794
Placements et assignations à des gains intermédiaires	2086	1726	1434	1694

#### Prestations pour les entreprises en 2010

### Collaboration interinstitutionnelle (CII)

Le projet pilote CII-MAMAC est arrivé au terme de sa phase pilote à la fin 2010.

Ses résultats sont encourageants : 31% des situations annoncées ont débouché sur un retour durable sur le marché du travail.

Le projet CII-MAMAC est arrivé au terme de sa phase pilote de trois ans et demi à la fin 2010. Il visait à repérer le plus grand nombre possible de personnes à problématiques complexes et souvent multiples pour les réinsérer dans le marché primaire du travail au moyen de mesures ciblées. Ce projet s'est avéré profitable pour les personnes suivies et pour les institutions impliquées. Les résultats sont encourageants puisque 31% des 261 situations annoncées entre juillet 2007 et fin 2010 ont abouti à une réinsertion directe sur le marché primaire du travail.

Sur le plan interinstitutionnel, le projet a permis de consolider la collaboration entre les ORP, l'aide sociale via les Centres médico-sociaux (CMS), l'office cantonal AI puis, dès 2008, la Caisse nationale suisse d'assurance en cas d'accidents (SUVA). Une véritable culture de la collaboration interinstitutionnelle s'est développée parmi les partenaires, ce qui permet aux assurés concernés d'éviter de se faire renvoyer d'une institution à l'autre. Cette collaboration a également pour effet de réduire les coûts à la charge des diverses institutions.

Le projet sera poursuivi sur le plan cantonal.

Il existe une réelle volonté de poursuivre ce projet sur le plan cantonal. Une nouvelle organisation est en train de se mettre en place afin de pérenniser la prise en charge des personnes à problématiques multiples dans un cadre interinstitutionnel. Le modèle de fonctionnement mis en place paraît aujourd'hui généralisable à d'autres formes de collaboration interinstitutionnelle.

## 3. Mesures du marché du travail

*Le SECO met à disposition des instruments supplémentaires pour lutter contre le chômage des jeunes et le chômage de longue durée avec les mesures du programme STABILO. L'évolution favorable du chômage a fait que les mesures de lutte contre le chômage de longue durée n'ont pas été utilisées et que la demande est restée relativement modeste pour les mesures en faveur des jeunes.*

La demande de mesures d'emploi et de mesures spécifiques a augmenté en 2010.

La demande dans le domaine des mesures d'emploi et des mesures spécifiques a augmenté en 2010. Le nombre de journées de cours a, par contre, reculé au niveau de l'année 2008. La diminution du nombre de chômeurs, ressentie à partir du mois de juin, s'est répercutée sur l'utilisation des mesures, à la baisse dans la deuxième moitié de l'année.

	2008	2009	2010	09-10
<b>Mesures fédérales</b>	<i>Jours</i>	<i>Jours</i>	<i>Jours</i>	
Cours	101 838	111 692	102 343	-9349
Entreprises de pratique commerciale	9356	9 192	8538	-654
Stages de formation	9419	13 048	16 715	+3667
Programmes d'emploi temporaire	114 410	119 007	125 520	+6513
Semestres de motivation	31 536	35 021	42 517	+7496
Stages professionnels	4565	7 128	7848	+720
Allocations d'initiation au travail	17 863	16 906	18 270	+1364
Allocations de formation	2084	1525	1823	+298
Contributions aux frais de déplacement et de séjour	10 919	3282	9694	+6412
Soutien d'une activité indépendante	4121	4495	5831	+1336

Mesures cantonales	Décisions	Décisions	Décisions	
Contrats d'insertion professionnelle	474	539	593	+54
Allocations cantonales d'initiation au travail	31	7	21	+14
Contributions cant. aux frais de déplacement et de séjour	14	7	12	+5
Cours pour personnes en fin de droit	24	17	15	-2

#### Statistiques des mesures du marché du travail en Valais

### 3.1 Offre de mesures du marché du travail

Pour compléter une offre, qui est continuellement adaptée aux exigences d'un marché du travail en constante mutation, ainsi qu'à celles des demandeurs d'emploi, les mesures complémentaires suivantes ont été mises sur pied en 2010.

#### Mesures STABILO

Une douzaine de jeunes demandeurs d'emploi qualifiés, mais avec peu d'expérience professionnelle, ont été engagés par des entreprises valaisannes grâce au programme STABILO.

La mise en œuvre de la troisième phase des mesures de stabilisation de la Confédération a permis à une douzaine de jeunes demandeurs d'emploi qualifiés, mais avec peu d'expérience professionnelle, d'être engagés par des entreprises valaisannes. Cette mesure, très appréciée par les entreprises, au vu des démarches simplifiées pour l'engagement de jeunes demandeurs, est reconduite jusqu'à la fin de l'année 2011.

#### Championnats suisses de cuisine et restauration – novembre 2010 à Brigue

Les championnats suisses de cuisine et restauration ont permis à près de 400 demandeurs d'emploi de mettre leur savoir-faire en évidence.

Le Valais a accueilli pour la première fois le championnat suisse de cuisine et restauration. Placée sous la présidence du SICT, cette manifestation a eu lieu du 25 au 28 novembre 2010 dans les locaux de l'organisateur haut-valaisan de programmes d'emploi temporaire (OPRA) à Brigue. Les championnats suisses ont été organisés en partenariat avec le Service cantonal de la formation professionnelle, Hotel & Gastro formation et SwissSkills, la fondation pour les compétitions professionnelles. Près de 400 demandeurs d'emploi ont pu mettre leurs compétences et leur savoir-faire à disposition en assurant la mise en place et la logistique de cette importante manifestation, qui a accueilli près de 3000 spectateurs.

#### Chantier Nant-de-Drance (NdD)

Une quarantaine de personnes au chômage ont été engagées sur le chantier Nant-de-Drance au Barrage d'Emosson.

La collaboration entre la cellule SICT-NdD et le chantier Nant-de-Drance - construction d'une centrale de pompage-turbinage au Barrage d'Emosson - a permis l'engagement sur les sites d'Emosson et de Châtelard d'une quarantaine de personnes inscrites au chômage. Cette collaboration active, qui s'est poursuivie durant toute l'année, a permis de répondre efficacement aux diverses sollicitations des entreprises engagées dans cet important chantier.

#### Licenciements collectifs

Deux entreprises valaisannes ont annoncé au SICT le licenciement de plus de 70 collaborateurs, suite respectivement à une restructuration et à une fermeture. Ces deux employeurs ont fait preuve de beaucoup d'engagement et n'ont pas ménagé leurs efforts en vue de trouver une solution pour tous les travailleurs touchés. Ils ont pu compter sur le soutien du SICT, et plus particulièrement de sa Logistique des mesures du marché du travail (LMMT), qui a rapidement mis en place une mesure de service interne de marché du travail (SIMT) dans les locaux mêmes de chacune des deux entreprises. Les Offices régionaux de placement (ORP) concernés sont intervenus directement sur place pour accompagner et stimuler les collaborateurs menacés de licenciement dans leurs démarches de recherches d'emploi. Ces derniers ont bénéficié de séances d'information, de conseils personnalisés, d'un bilan personnel, d'un plan d'action, de cours ciblés sur leurs besoins et d'une aide à la préparation des dossiers de candidature. Le bilan des deux SIMT est positif, puisque la quasi-totalité des personnes concernées ont évité le chômage.

#### AFOREM

L'AFOREM, une association cantonale à but non lucratif, a été mise sur pied pour porter les mesures Club Emploi, Club Indépendant et Cours CIM. L'AFOREM porte la responsabilité de ces mesures depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2011.

## 3.2 Mesures cantonales

Le nombre de contrats d'insertion professionnelle (CIP) a augmenté durant les 6 premiers mois de l'année.

Le nombre de demandes de contrats d'insertion professionnelle (CIP) a augmenté durant la première moitié de l'année 2010. Il a ensuite reculé à partir du mois de juin. Cette baisse, associée à l'augmentation du nombre d'allocations cantonales d'initiation au travail, est un signe d'amélioration de la situation sur le marché du travail. Le nombre de contrats d'insertion professionnelle devrait augmenter, du moins à court terme, suite à la 4<sup>ème</sup> révision de la LACI.

### Projet de décroisement des mesures cantonales de réinsertion

Un projet mené entre le SICT et le Service de l'action sociale (SAS), visant à faciliter l'accès d'un public-cible défini aux mesures de réinsertion professionnelles définies dans le cadre de la Loi sur l'intégration et l'aide sociale (LIAS) et de la Loi sur l'emploi et les mesures en faveur des chômeurs (LEMC), a débuté en 2010. Il concerne surtout des personnes arrivant en fin de droit, qui bénéficient de l'aide sociale ou qui ont été reconnues inaptes au placement par l'assurance-chômage ; elles doivent être également motivées à se réinsérer professionnellement et devraient pouvoir retrouver un emploi grâce à un suivi particulier et à des mesures adaptées. Chaque situation proposée est examinée par un tandem, composé d'un conseiller ORP et d'un collaborateur du CMS, qui définit la mesure la plus appropriée. 40 situations ont été proposées, dont 28 ont été retenues dans le cadre du projet. Sur 14 situations terminées en 2010, 5 personnes ont pu revenir sur le marché primaire du travail. Le projet sera poursuivi en 2011.

## 4. Observatoire valaisan de l'emploi

---

*L'Observatoire valaisan de l'emploi (OVE) offre un portrait qualitatif du marché du travail en Valais, sous forme de publications thématiques. Il fournit également des données quantitatives sur le marché du travail valaisan.*

---

### VS-link

VS-link a organisé le 24 avril 2010 la première rencontre avec les entreprises valaisannes du « Guide des emplois HQ ».

- VS-link, le réseau d'entreprises valaisannes et de personnes hautement qualifiées (HQ) continue à évoluer et à s'agrandir. Plus d'infos sous [www.vslink.ch](http://www.vslink.ch).
- VS-link a organisé le 24 avril 2010 la première rencontre avec les entreprises valaisannes du « Guide des emplois HQ » à la HES-SO VS à Sierre. De nombreuses personnes hautement qualifiées se sont retrouvées pour rencontrer près de 75 représentants de 38 entreprises. Une manifestation couronnée de succès, dont la prochaine édition aura lieu le 6 mai 2011.

### Publications

En 2010, l'Observatoire a réalisé ou débuté les études suivantes :

- Un rapport sur le recensement des entreprises et des établissements 2008 (REE 2008).
- Une enquête sur les salaires dans les fabriques d'horlogerie en Valais sur mandat de la Commission tripartite cantonale. Le rapport sera finalisé début 2011.
- Une enquête sur les salaires dans les entreprises de transport de personnes en Valais sur mandat de la commission tripartite cantonale. Le rapport sera finalisé début 2011.
- L'actualisation de l'enquête sur les salaires dans les entreprises des remontées mécaniques en Valais sur mandat de la Commission tripartite cantonale valaisanne. Les résultats sont attendus pour 2011.
- Une étude sur les chômeurs en fin de droit et leur parcours au sein de l'assurance-chômage (activations dans des mesures). Les résultats sont attendus pour 2011.

### Groupes de travail

- Suite au Sommet de l'emploi d'octobre 2009, l'OVE a participé à un groupe de travail sur le chômage des jeunes, émanant des discussions et propositions définies dans ce cadre.
- L'Observatoire valaisan collabore régulièrement avec l'Observatoire romand et tessinois de l'emploi (ORTE) sur différents projets.

## 5. Prestations spécifiques

*Les prestations spécifiques du SICT consistent à statuer sur les demandes de réduction de l'horaire de travail (RHT) et d'indemnités en cas d'intempéries, à examiner l'aptitude au placement des demandeurs d'emploi et traiter les oppositions de demandeurs d'emploi contre ses propres décisions ou celles des ORP.*

### 5.1 Indemnité en cas de réduction de l'horaire de travail et en cas d'intempéries

Le nombre d'entreprises ayant bénéficié d'indemnités au titre de la RHT a fortement reculé en 2010.

La phase de reprise, qui a marqué le secteur industriel à partir du deuxième trimestre 2010, a naturellement influencé le recours à l'indemnité en cas de réduction de l'horaire de travail (RHT). Cette mesure était encore assez largement utilisée au début de l'année avant de connaître une décline régulière. D'une manière générale, on peut affirmer que l'indemnité en cas de RHT a permis de sauver de nombreux emplois et ainsi démontré son utilité.

	2005	2006	2007	2008	2009	2010	09-10
Indemnités RHT	2354	605	277	1047	12'966	5'631	-7335
Indemnités intempéries	6400	6229	4316	2598	4107	6'093	+1986
<b>Total</b>	<b>8754</b>	<b>6834</b>	<b>4593</b>	<b>3645</b>	<b>17'073</b>	<b>11'724</b>	<b>-5349</b>
% des prestations de l'AC	4.2%	3.7%	2.8%	2.3%	7.9%	5.3%	

Évolution des paiements RHT et intempéries en milliers de Frs

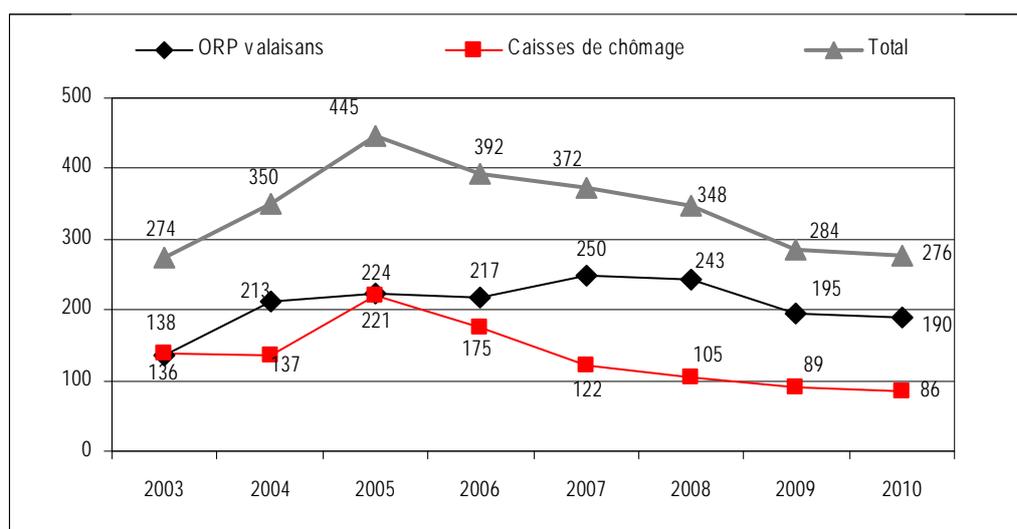
### 5.2 Contentieux

#### Examen de l'aptitude au placement

Le nombre de cas soumis pour examen a légèrement reculé en 2010.

Pour avoir droit à l'indemnité de chômage, l'assuré doit notamment être apte au placement. Les ORP ont aussi pour tâche de contrôler que les assurés sont capables d'exercer un travail convenable et qu'ils sont disposés à le faire.

En 2010, 276 dossiers de demandeurs d'emploi ont été soumis à examen de ces conditions de droit. Dans 70% des cas, l'aptitude n'a pas été reconnue.



Évolution du nombre de cas soumis

#### Oppositions

Le nombre des oppositions déposées a légèrement reculé en 2010.

La procédure d'opposition permet au destinataire d'une décision d'en obtenir un nouvel examen avant qu'un juge ne soit éventuellement saisi. Elle recherche à décharger les tribunaux. Le SICT traite les oppositions formulées contre ses décisions et contre celles des ORP.

	2006	2007	2008	2009	2010	09-10
Oppositions déposées	375	295	326	317	283	- 34
Oppositions traitées	362	349	276	315	340	+ 25
Suspens au 31.12	105	51	109	105	49	- 56

#### Evolution du nombre d'oppositions

A l'instar de l'année 2009, les oppositions sont principalement dirigées contre les décisions de sanction prononcées par les ORP, ainsi que contre les décisions d'inaptitude au placement.

	Nombre	%
Sanctions	261	77%
Aptitude au placement	30	9%
RHT / Intempéries	4	1%
Mesures du marché du travail MMT	23	7%
Mesures cantonales	16	5%
Demandes de remise	3	1%
Autres	3	1%
<b>Total</b>	<b>340</b>	<b>100%</b>

#### Oppositions selon les domaines en 2010

Le bien-fondé des décisions initiales a dans la grande majeure partie des cas été confirmé par le SICT. Sur 340 oppositions formulées, seules 24 ont été admises ou partiellement admises.

	Nombre	%
Rejetées	269	79%
Admises, partiellement admises	24	7%
Irrecevables, autres	47	14%
<b>Total</b>	<b>340</b>	<b>100%</b>

#### Issues des procédures d'opposition en 2010

## 6. Dépenses et financements

*En 2010, le montant des dépenses affectées au chômage en Valais a augmenté de 3.2% à 278 millions de Fr. L'effectif du personnel engagé dans la lutte contre le chômage a atteint 320 personnes. Cette progression s'explique par la hausse du taux de chômage enregistrée en 2010.*

### 6.1. Effectif du personnel

L'effectif des personnes travaillant dans le domaine du chômage en Valais a progressé de 6.9% en 2010.

Le renforcement du personnel des organisateurs s'explique par la mise en place de structures destinées à lutter contre le chômage des jeunes et le chômage de longue durée.

L'effectif des personnes engagées dans la lutte contre le chômage en Valais a augmenté de 6.9% à plus de 320 personnes à la fin 2010.

Cette hausse s'explique par l'augmentation du taux de chômage enregistrée durant l'année.

L'augmentation de l'effectif des organisateurs s'explique par le renforcement de la lutte contre le chômage des jeunes - création d'un semestre de motivation dans le Haut-Valais notamment - et par l'intensification de la lutte contre le chômage de longue durée.

L'effectif global du personnel affecté au chômage en Valais devrait se stabiliser en 2011 au vu de l'évolution du chômage.

	Postes 31.12.08	Postes 31.12.09	Postes 31.12.10	Diff. 09-10
Coordination cantonale des ORP (COORP)	1.8	2	1.0	-1.0
Chefs ORP	4.8	4.8	4.8	=
Conseillers en personnel ORP (yc chefs de groupe)	72.6	85.3	83.8	-1.5
Personnel administratif ORP	21.6	23.1	25.8	+2.7
<b>Total ORP – COORP</b>	<b>100.8</b>	<b>115.2</b>	<b>115.4</b>	<b>+0.2</b>
Section assurance-chômage du SICT	6.8	5.4	6.4	+1
Section mesures du marché du travail, observatoire valaisan de l'emploi, VS-link	8.6	10.7	10.7	=
Services généraux SICT	6.2	6.2	5.2	-1.0
<b>Total SICT et ORP</b>	<b>122.4</b>	<b>137.5</b>	<b>137.7</b>	<b>+0.2</b>
Organisateurs de programmes d'emplois temporaires et semestres de motivation	90.7	93.5	108.7	+15.2
Collaborateurs du CIO financés par l'AC	14.3	13.5	13.9	+0.4
Caisses de chômage (estimation) <sup>3</sup>	52.5	55	60	+5.0
<b>TOTAL<sup>4</sup></b>	<b>279.9</b>	<b>299.5</b>	<b>320.2</b>	<b>+20.8</b>
<i>Taux de chômage moyen en Valais</i>	<i>3.1%</i>	<i>4.1%</i>	<i>4.3%</i>	<i>+0.2 pt</i>

Effectif du personnel engagé dans la gestion du chômage en Valais  
(Équivalents postes à plein temps au 31 décembre)

## 6.2 Dépenses et financements

Le montant des dépenses liées au chômage en Valais a augmenté de 3.1% à 278 millions en 2010.

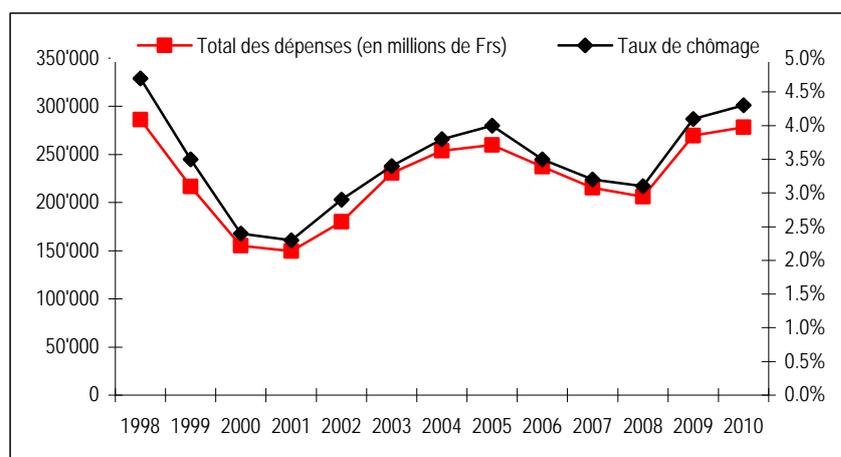
Le montant des dépenses liées au chômage en Valais a augmenté de 3.1% à plus de 278 millions de Frs ; cette hausse est liée à l'augmentation du taux de chômage annuel.

Le montant des frais d'exploitation des ORP a augmenté de 6.2% principalement en raison de frais de personnel supplémentaires. (Rem : cette augmentation ne ressort pas du tableau ci-dessus qui donne une image à un moment donné, en l'occurrence le 31 décembre, et ne reflète ni les variations pendant l'année ni la moyenne annuelle).

Les dépenses pour les mesures de réinsertion professionnelles pour les demandeurs d'emploi ont augmenté de 12.2% au total en raison de l'augmentation du nombre de mesures organisées.

Les indemnités versées au titre de la RHT ont reculé de 57%.

Le nombre des indemnités journalières versées a augmenté de 4.6% en raison de la hausse du chômage enregistrée durant l'année (+4.5% de chômeurs). Le montant des indemnités versées au titre de la RHT a reculé de 57% grâce à l'amélioration de la situation économique



Chômage en Valais : évolution des dépenses et du taux de chômage

Nature	2008	2009	2010			
			Dépenses	Financement		
				AC	FCE	Total
<b>Frais d'exploitation</b>						
Frais d'exploitation des ORP	13'054'235	14'239'127	15'222'637	15'222'637		15'222'637
Coordination ORP, Ressource Services, Communication	1'207'910	1'210'127	1'166'759	1'166'759		1'166'759
Collaboration interinstitutionnelle	71'891	97'052	126'864	126'864		126'864
<b>Total frais d'exploitation ORP</b>	<b>14'334'036</b>	<b>15'546'306</b>	<b>16'516'260</b>	<b>16'516'260</b>		<b>16'516'260</b>
Frais d'exploitation LMMT	1'039'208	1'092'836	1'081'428	1'081'428		1'081'428
Frais d'exploitation section AC	818'510	836'071	883'404	883'404		883'404
Caisses de chômage (estimation)	6'740'000	7'400'000	7'700'000	7'700'000		7'700'000
Fonds cantonal pour l'emploi (amortissements, frais d'administration et dépenses diverses)	82'921	81'176	73'444		73'444	73'444
<b>Total frais d'exploitation</b>	<b>23'014'675</b>	<b>24'956'390</b>	<b>26'254'536</b>	<b>26'181'092</b>	<b>73'444</b>	<b>26'254'536</b>
<b>Mesures du marché du travail (MMT)</b>						
<b>Mesures fédérales</b>						
Cours de perfectionnement et de reconversion	8'632'232	9'185'645	10'551'556	10'551'556		10'551'556
Emplois temporaires (y.c semo)	10'018'772	11'955'406	13'062'992	13'062'992		13'062'992
Allocations de formation	119'187	166'410	129'689	129'689		129'689
Allocations d'initiation au travail	1'550'164	1'651'450	1'619'308	1'619'308		1'619'308
Contributions frais de déplacement et de séjour	275'138	243'064	153'271	153'271		153'271
Participation forfaitaire au coût de chaque mesure				-5'850'000	5'850'000	
<b>Total MMT fédérales</b>	<b>20'595'493</b>	<b>23'201'974</b>	<b>25'516'816</b>	<b>19'666'816</b>	<b>5'850'000</b>	<b>25'516'816</b>
<b>Mesures cantonales</b>						
Contrats d'insertion professionnelle	4'698'063	4'904'892	6'101'967		6'101'967	6'101'967
Allocations cant. d'initiation au travail	198'901	48'999	114'479		114'479	114'479
Autres mesures	245'096	225'464	100'000		100'000	100'000
Contributions cantonales aux frais de déplacement et de séjour	7'467	7'096	8'173		8'173	8'173
Mesures supplémentaires de réinsertion prof.	13'860	11'860	20'220		20'220	20'220
<b>Total MMT cantonales</b>	<b>5'163'387</b>	<b>5'198'311</b>	<b>6'344'839</b>	<b>0</b>	<b>6'344'839</b>	<b>6'344'839</b>
<b>Total mesures marché du travail</b>	<b>25'758'880</b>	<b>28'400'285</b>	<b>31'861'655</b>	<b>19'666'816</b>	<b>12'194'839</b>	<b>31'861'655</b>
<b>Indemnités</b>						
Indemnités journalières	152'711'827	198'081'074	207'205'499	207'205'499		207'205'499
Indemnités en cas de réduction de l'horaire de travail	1'047'208	12'966'359	5'630'692	5'630'692		5'630'692
Indemnités en cas d'intempéries	2'597'668	4'107'247	6'092'807	6'092'807		6'092'807
Indemnités en cas d'insolvabilité	844'734	1'128'123	1'052'566	1'052'566		1'052'566
<b>Total indemnités</b>	<b>157'201'437</b>	<b>216'282'803</b>	<b>219'981'564</b>	<b>219'981'564</b>		<b>219'981'564</b>
<b>TOTAL</b>	<b>205'974'992</b>	<b>269'639'479</b>	<b>278'097'755</b>	<b>265'829'472</b>	<b>12'268'283</b>	<b>278'097'755</b>

#### Chômage 2010 en Valais : dépenses et financement

(Situation au 31 mars 2011. Certains montants pourraient être modifiés ultérieurement).

## 7. Publications

### 7.1 La situation sur le marché du travail en Valais

Bulletin statistique : La situation sur le marché du travail en Valais, publication mensuelle

Le bulletin statistique mensuel est disponible sur notre site Internet [www.vs.ch/sict](http://www.vs.ch/sict) à la rubrique : Informations / Statistiques.

### 7.2. Communiqués pour les médias

La situation sur le marché du travail en Valais, publié chaque mois

STABILO 3 : des mesures pour soutenir le marché du travail, 8 février 2010

A la rencontre des entreprises du Guide des emplois Hautement Qualifiés, Première édition de l'évent VS-link, 21 avril 2010

Le Valais accueille pour la première fois les Championnats suisses de restauration et de cuisine, 21 juin 2010

Prêt gratuit de vélos dans la plaine du Rhône, 1<sup>er</sup> juillet 2010

Championnats suisses de restauration et de cuisine : résultats, 29 novembre 2010

Les communiqués pour les médias peuvent être consultés sur notre site Internet [www.vs.ch/sict](http://www.vs.ch/sict) à la rubrique : Informations / Publications.

### 7.3 Conférence de presse

STABILO, Mesures de stabilisation conjoncturelle dans le domaine du marché du travail, 8 février 2010

Le Valais accueille pour la première fois les championnats suisses de restauration et cuisine, 21 juin 2010

Valais-Roule : Prêt gratuit de vélos dans la Plaine du Rhône, 1<sup>er</sup> juillet 2010

### 7.4 Autres publications

CII-MAMAC

Documentation de la journée interinstitutionnelle du 23 septembre 2010

Publications de l'Observatoire valaisan de l'emploi (OVE)

Recensement 2008 des entreprises, juillet 2010

Les publications de l'OVE peuvent être téléchargées sur notre site Internet [www.vs.ch/sict](http://www.vs.ch/sict) à la rubrique : Informations / Publications

## 8. Adresses utiles

### 8.1 SICT et ORP

Service de l'industrie, du commerce et du travail (SICT), Av. du Midi 7, 1950 Sion, [www.vs.ch/sict](http://www.vs.ch/sict)

☎ 027 606 73 10, ☎ 027 606 73 04

[sict-diha@admin.vs.ch](mailto:sict-diha@admin.vs.ch)

ORP Martigny

Rue du Collège 5, 1920 Martigny

☎ 027 606 92 21, ☎ 027 606 92 22

[orpmartigny@admin.vs.ch](mailto:orpmartigny@admin.vs.ch)

ORP Sierre

Route de la Bonne-Eau 20, 3960 Sierre

☎ 027 451 21 21, ☎ 027 451 21 22

[orpsierre@admin.vs.ch](mailto:orpsierre@admin.vs.ch)

ORP Monthey-St-Maurice,

Rue du Coppet 2, 1870 Monthey 2

☎ 027 606 92 50, ☎ 027 606 92 51

[orpmonthey@admin.vs.ch](mailto:orpmonthey@admin.vs.ch)

ORP Sion

Place du Midi 40, 1950 Sion

☎ 027 329 07 21, ☎ 027 329 07 22

[orpsion@admin.vs.ch](mailto:orpsion@admin.vs.ch)

RAV Oberwallis

Viktoriastrasse 15, 3900 Brig

☎ 027 922 48 50, ☎ 027 922 48 51

[ravoberwallis@admin.vs.ch](mailto:ravoberwallis@admin.vs.ch)

## 8.2 Organismes d'emplois temporaires en Valais

### CRTO

Centre Régional Travail & Orientation, région de Monthey-St-Maurice  
[www.crto.ch](http://www.crto.ch)

### ARSET

Association régionale de Sion emplois temporaires, région de Sion  
[www.ars-sion.ch](http://www.ars-sion.ch)

### COREM

Coordination régionale pour l'emploi, région de Sierre  
[www.cms-sierre.ch/corem.htm](http://www.cms-sierre.ch/corem.htm)

### GETAC

Gestion des emplois temporaires au sein de l'administration cantonale  
[www.vs.ch/navig/navig.asp?MenuID=1348](http://www.vs.ch/navig/navig.asp?MenuID=1348)

### Trempl'intérim

Région de Martigny  
[www.tremlinterim.ch](http://www.tremlinterim.ch)

### OSEO

Œuvre Suisse d'entraide ouvrière, région de Sion  
[www.oseo-vs.ch](http://www.oseo-vs.ch)

### OPRA

Oberwalliser Programm für Arbeitslose, région du Haut-Valais  
[www.opra.ch](http://www.opra.ch)

## 9. Définitions et abréviations

### 9.1. Quelques définitions

**Assignation** : instruction écrite donnée par l'office régional de placement (ORP) à un chômeur afin que celui-ci se présente auprès d'un employeur en vue d'accepter un emploi convenable ou qu'il participe à une mesure du marché du travail.

**Chômeur** : demandeur d'emploi qui s'annonce en recherche d'un emploi auprès de l'office du travail et qui est immédiatement disponible sur le marché de l'emploi.

**Délai-cadre de cotisation** : période de deux ans en principe qui précède le jour à partir duquel le demandeur d'emploi revendique l'indemnité de chômage. Cette période est déterminante pour fixer le droit à des prestations de l'assurance-chômage.

**Délai-cadre d'indemnisation** : période de deux ans en principe, durant laquelle le chômeur a droit à des prestations de l'assurance-chômage.

**Demandeur d'emploi** : toute personne qui s'annonce en recherche d'un emploi auprès de l'office du travail, avec ou sans droit à l'indemnité de chômage.

**Indemnité de chômage (IC)** : indemnité journalière versée à un chômeur durant les jours ouvrables. La durée du droit dépend de l'âge de l'assuré et la période de cotisation. L'assuré touche 260 indemnités journalières (IJ) au plus s'il justifie d'une période de cotisation de 12 mois au total. Il peut toucher 400 IJ au plus si la période de cotisation est de 18 mois au total. Il peut toucher 520 IJ au maximum si la période de cotisation est de 24 mois au moins et s'il est âgé de plus de 55 ans ou touche une rente d'invalidité correspondant à un taux d'invalidité d'au moins 40%. Les personnes âgées de moins de 25 ans qui n'ont pas d'obligation d'entretien envers des enfants ont droit à 200 IJ au plus. Les personnes libérées des conditions relatives à la période de cotisation ont droit à 90 IJ au plus. (Cf art. 27 LACI).

**Mesure du marché du travail (MMT)** : mesure de formation, d'emploi ou autre mesure spécifique, financée par l'assurance-chômage en vue d'améliorer l'employabilité d'un chômeur et, de ce fait, favoriser et accélérer sa réinsertion professionnelle. Sont également considérées comme mesures du marché du travail les mesures complémentaires cantonales de réinsertion professionnelle telles que les AIT cantonales, les contributions cantonales aux frais de déplacement, ou les CIP.

**PLASTA** : système d'information permettant de traiter les données relatives au placement et à la statistique du marché du travail utilisé par les organes du service public de l'emploi.

**Poste vacant** : place de travail qu'un employeur annonce à l'office régional de placement comme étant à repourvoir.

## 9.2. Liste des abréviations

AC	Assurance-chômage
ACLP	Accord sur la libre circulation des personnes
AELE	Association européenne de libre-échange
AI	Assurance-invalidité
AIT	Allocations d'initiation au travail
CF	Conseil Fédéral
CII	Collaboration interinstitutionnelle
CII-MAMAC	Medizinisch-ArbeitsMarktliche Assessments mit Case Management
CIO	Centre d'information et d'orientation
CIP	Contrat cantonal d'insertion professionnelle
CMS	Centre médico-social
CRT	Conférence romande et tessinoise des services de l'emploi
DECS	Département de l'éducation, de la culture et du sport
FCE	Fonds cantonal pour l'emploi
IJ	Indemnité journalière
LACI	Loi fédérale sur l'assurance-chômage et l'indemnité en cas d'insolvabilité
LIAS	Loi cantonale sur l'intégration et l'aide sociale
LEMC	Loi cantonale sur l'emploi et les mesures en faveur des chômeurs
LMMT	Logistique des mesures du marché du travail
MMT	Mesure du marché du travail
NdD	Nant de Drance
OFS	Office fédéral de la statistique
ORP	Office régional de placement
ORTE	Observatoire romand et tessinois de l'emploi
OVE	Observatoire valaisan de l'emploi
PIB	Produit intérieur brut
PLASTA	Placement et statistique (Système Informatique)
RHT	Réduction de l'horaire de travail
SAS	Service de l'action sociale
SECO	Secrétariat d'État à l'économie
SEMO	Semestre de motivation
SICT	Service de l'industrie, du commerce et du travail
SIMT	Service interne de marché du travail
Suva	Caisse nationale suisse d'assurance en cas d'accidents
STATEM	Statistique de l'emploi
UE	Union Européenne

## 9.3. Liste des notes

---

<sup>1</sup> CE 15 + 2 / AELE : Allemagne, Autriche, Belgique, Danemark, Espagne, Finlande, France, Grèce, Grande-Bretagne, Irlande, Islande, Italie, Liechtenstein, Luxembourg, Norvège, Pays-Bas, Portugal, Suède + Chypre et Malte

<sup>2</sup> Pays signataires du Protocole I des Accords bilatéraux : Estonie, Hongrie, Lettonie, Lituanie, Pologne, République slovaque, République tchèque et Slovénie

<sup>3</sup> Estimation basée sur le montant des prestations IC et MMT payées par les caisses de chômage valaisannes.

<sup>4</sup> Dans ces postes ne sont pas inclus :

- les préposés des offices communaux du travail
- les formateurs financés par l'AC et employés par les organisateurs de cours